



Nom et prénom du gymnaste :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Inscription pour le cours :

Mini baby

Ecole de sport

Baby

Compétitif

Parcours ou prépa compét

Nom du coach :

Nom et prénom du gymnaste 2 :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Inscription pour le cours :

-10 % sur la licence la moins chère

Mini baby

Ecole de sport

Baby

Compétitif

Parcours ou prépa compét

Nom du coach :

Nom et prénom du gymnaste 3 :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Inscription pour le cours :

-15 % sur la licence la moins chère

Mini baby

Ecole de sport

Baby

Compétitif

Parcours ou prépa compét

Nom du coach :

Nom et prénom du père :

Profession :

Nom et prénom de la mère :

Profession :

Adresse mail :

Téléphone du père :

Téléphone de la mère :

Autre contact :

Médecin traitant ainsi que la ville :

Téléphone :

le responsable de l'intrépide encadrant mon enfant peut prendre toute disposition qui nécessiterait une urgence lors des compétitions, lors des entrainements, lors des déplacements pour les activités du club.

J'accepte

je n'accepte pas

J'accepte

l'utilisation des images (photos, vidéos) de mon enfant pour tous les supports médiatiques en rapport avec la presse, panneau d'affichage, site internet

je n'accepte pas

J'accepte

mon enfant peut sortir seul à la fin de la séance

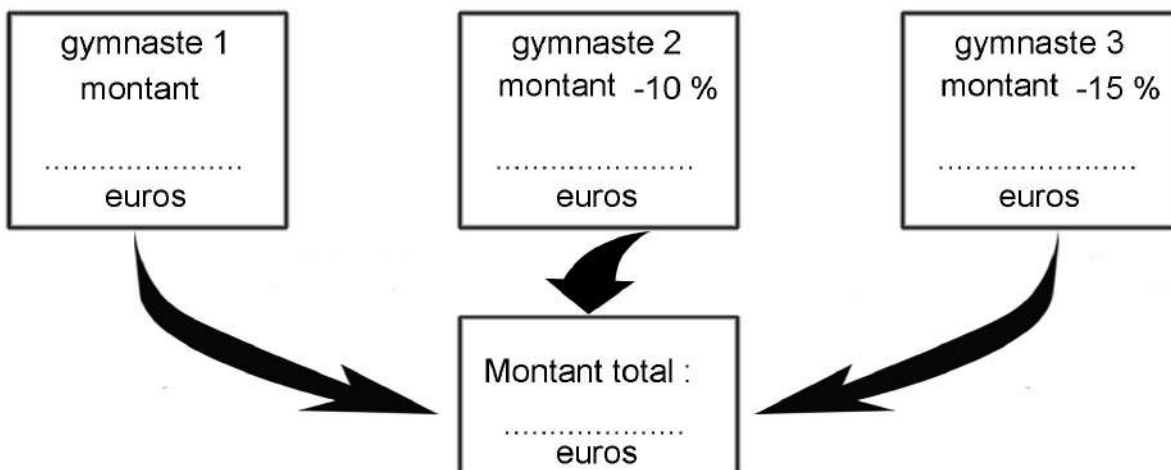
je n'accepte pas

Cotisation



mini baby	<i>en dessous de 3 ans (avec accompagnateur)</i>	105 euro
baby	<i>de 3 à 6 ans</i>	105 euro
école de sport	<i>à partir de 6 ans (section selon le niveau)</i>	135 euro
parcours/prépa	<i>sous 8 ans</i>	145 euro
compétitif	<i>à partir de 7 ans (ce niveau est sous le choix des coaches)</i>	165 euro

Je prends note que ma cotisation sera tenue pour acquise après une séance de cours
La cotisation ne pourra en aucun cas être remboursée pour quelque motif que ce soit



réglement par chèque

en 1 fois en 2 fois en 3 fois en 4 fois en 6 fois en 8 fois

NE PAS DATER LES CHEQUES Joindre tous les chèques lors de l'inscription

ou

réglement en espèce

Montant de euros reçu le

Membre du bureau :

Pièces à fournir avec le dossier d'adhésion et le règlement intérieur signé

questionnaire de santé
ou certificat médical

1 ou 2 photos du gymnaste
récent et de bonne qualité

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la saison **2023-2024**

Fait à Carvin le / / **2023**

Signature du Responsable légal de l'enfant
(précédée de la mention Lu et Approuvé)

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L' « INTREPIDE CARVINOISE »

La signature du bulletin d'inscription vaut accord du règlement intérieur et engage familles et gymnastes à son respect.

Préambule

1. L'association « Intrépide Carvinoise » propose la pratique de la gymnastique de loisirs et de compétition.
2. « L'Intrépide Carvinoise » est une association et à ce titre, repose sur le bénévolat de ses adhérents. Le club ne peut fonctionner qu'avec l'appui des parents, lors des différentes activités. De cette collaboration, découlera un climat favorable à la pratique de la gymnastique et une convivialité que « L'Intrépide Carvinoise » souhaite développer.
3. L'équipe dirigeante ne peut pas agir seule pour mener à bien sa mission. Elle s'engage à mettre en oeuvre toutes les conditions favorables à la pratique sportive, mais le paiement d'une cotisation ne saurait être considéré au même titre qu'un service commercial dû.
4. En confiant leur enfant à l'association, les parents ne se libèrent pas de leur responsabilité éducative.

Article 1 : inscription

L'inscription au club de tout gymnaste implique :

1. Une fiche d'inscription dûment remplie.
2. le paiement de la cotisation au moment de l'inscription.
3. la fourniture d'une attestation médicale de non contre indication à la pratique des activités gymniques (même pour l'essai).
4. 1 photo couleur de bonne qualité, pour les groupes loisirs, 2 photos pour les groupes compétition. L'enfant ne sera plus accepté à l'entraînement, en cas de non remise du dossier d'inscription complet, après trois séances.

Article 2 : Cotisation

1. Le montant de la cotisation est fixée chaque année par le conseil d'administration de l'association « Intrépide Carvinoise ». Son paiement peut être échelonné jusqu'au plus tard, le mois de juin de la saison en cours.
2. La cotisation n'est en aucun cas remboursable, ni en cas de départ anticipé, ni en cas d'exclusion prononcée par la commission gymnique. Elle n'est en aucun cas proportionnelle au nombre de séances d'entraînements proposées.

Article 3 : Responsabilité

1. Les gymnastes inscrits sont pris en charge par le club uniquement pendant la durée des cours.
2. Les gymnastes mineurs seront conduits et repris par leur représentant légal. Celui-ci devra s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe.
3. En dehors des heures et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à un gymnaste ou provoqué par un gymnaste.
4. En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du conseil d'administration de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité du gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.
5. Le club n'est pas responsable des vols, pertes ou détériorations d'objets personnels. Les vêtements et objets oubliés doivent être réclamés rapidement.

Article 4 : déroulement des entraînements

1. Seuls les gymnastes inscrits au club peuvent participer aux séances d'entraînement.
2. Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive des entraîneurs du club.
3. Seule une autorisation parentale écrite permettra au moniteur de libérer un gymnaste avant la fin de l'entraînement
4. Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement intervenir au cours de la saison. Ils resteront limités et seront soumis à l'approbation du président et de l'entraîneur. Cela n'entraînera en aucun cas le remboursement total ou partiel de la cotisation

5. Chaque gymnaste devra se conformer aux horaires d'entraînement.
6. Les gymnastes doivent se changer dans les vestiaires.
7. Une bouteille d'eau plate est vivement conseillée pour l'entraînement.
8. la divagation dans les couloirs des vestiaires est interdite pendant le cours.
9. Les portables restent au vestiaire et éteints.
10. es entraînements se feront dans une vestimentaire correcte et appropriée : short, tee-shirt (garçons), justaucorps, short, tee-shirt (filles). Les chaussures de ville et de sport sont strictement interdites. L'entraînement se fera pieds nus ou en chaussons.
11. les gymnastes ne porteront pas de bijoux et les cheveux seront bien attachés.
12. les chewing-gums et autres friandises sont interdits dans le gymnase.
13. Pour un meilleur entraînement et pour éviter de distraire les gymnastes, les parents sont tenus de quitter le gymnase dès le début du cours et sont acceptés de rentrer 15 mn avant la fin de séance.

Article 5 : compétitions

1. L'inscription dans un groupe compétition implique une présence régulière aux entraînements et la participation à ces compétitions, indispensable à la réussite des équipes.
2. La participation aux compétitions se fera sur la base du **volontariat et sur proposition des monitrices.**
3. Tout gymnaste inscrit à une compétition ou manifestation du club devra **respecter son engagement.**
4. Les monitrices ont la responsabilité de sélectionner les participants et de composer les équipes et les sections. .
5. Les frais (transport) engendrés par les compétitions effectuées à l'extérieur sont à la charge des familles.
6. Le gymnaste mineur engagé dans une compétition reste sous la responsabilité de son représentant légal présent sur les lieux. La responsabilité de « L'Intrépide Carvinoise » ne sera engagée qu'au moment du passage en compétition ou lors des manifestations (fêtes) du club.
7. Le calendrier prévisionnel des compétitions et manifestations de L'Intrépide sera communiqué dès que possible sur le panneau d'affichage. Cet agenda du club est adressé à titre d'information sous réserve de modification.
8. Une convocation est remise aux gymnastes dès connaissance de l'invitation (environ 15 jours avant la rencontre). Sans réponse au plus tard une semaine avant la compétition, le ou la gymnaste ne sera pas inscrit(e). En cas d'absence prévisible, (entraînement et compétition), les parents sont tenus d'avertir la monitrice.
9. Une présence non régulière aux entraînements entraînera la non sélection pour les compétitions et le ou la gymnaste sera redirigé(e) vers un groupe loisir.
10. « L'Intrépide Carvinoise » loue la tenue de compétition moyennant une **caution de 150 € et 1 location de 30€** (payable une seule fois). En fin de saison l'ensemble des équipements seront restitués en **bon ÉTAT ET LAVÉ**. La caution sera restituée, sauf en cas de perte, de dégradation ou de non restitution de l'ensemble des équipements
11. une fois engagé, votre enfant se doit d'être présent lors de la compétition. en cas d'absence injustifiée, une amende forfaitaire de 80 euros vous sera réclamée

Article 6 :

Manifestations organisées par le club

La participation des gymnastes aux manifestations (fêtes, démonstrations) est fortement souhaitable pour la vie du club et son rayonnement. Les parents sont vivement encouragés à participer aux manifestations (fêtes, parcours gymniques) organisées par le club. Ces événements contribuent au développement de la convivialité et des valeurs associatives, **auxquelles le club est attaché, tout autant qu'à son équilibre financier.**

3. Dans la mesure du possible, il est demandé que les parents viennent aider à l'installation et au rangement du matériel lors des manifestations du club

4.

ARTICLE 8 : DROIT D'IMAGE

1. Lors des manifestations et entraînements, des photos et vidéos sont réalisées et susceptibles d'être publiées sur le site internet de « L'Intrépide Carvinoise ». Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié ou filmé, une case est prévue à cet effet sur le bulletin d'inscription.

Je soussigné certifie avoir pris connaissance du règlement

intérieur de « L'Intrépide Carvinoise » et en accepter les modalités. Fait à

Carvin, le

Signature :

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

NOR : SPOV2109790A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2, L. 231-2-1 et D. 231-1-4-1,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Il est inséré, après l'article A. 231-2 du code du sport, un article A. 231-3 ainsi rédigé :

« Art. A. 231-3. – Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu à l'article D. 231-1-4-1 figure en annexe II-23. »

Art. 2. – Il est inséré, après l'annexe II-22 du code du sport (partie réglementaire : Arrêtés) une annexe II-23 ainsi rédigée :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

».

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2021.

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUENEHERVE*

*Le ministre des solidarités
et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général adjoint de la santé,
M.-P. PLANEL*